

## Rapport de Jury – CP. LDS 2023 - Dijon

Résultats et profil de la session 2023 :

- 9 reçus pour 10 candidats
- 9 enseignants, 1 C.P.E.
- 7 personnels en collège, 3 en lycée
- 4 candidats dans l'Yonne, 3 dans la Nièvre, 2 en Côte d'Or, 1 en Saône et Loire

Sur la base des retours des différents membres de jurys qui ont souhaité participer à l'enrichissement de ce rapport, on pourra trouver ici des éléments d'évaluation de la forme donnée aux épreuves de cette certification et également des conseils utiles aux futurs candidats qui souhaitent se préparer à ces épreuves.

Deux parties forment ce court rapport.

- 1. A usage interne, la première partie permet d'affiner la qualité des sujets des deux épreuves, l'attitude des jurys et l'organisation matérielle de la certification.**

### **EPREUVE 1 :**

*Rappel extrait de l'arrêté du 5 mai 2017 (MENE1710931A)*

*« L'épreuve 1 : une séance de formation d'une durée de 30 minutes avec plusieurs jeunes dans le cadre d'une action de lutte contre le décrochage scolaire. Cette épreuve permet d'évaluer, en situation professionnelle, les compétences spécifiques du candidat en matière de prévention du décrochage scolaire et d'accompagnement des jeunes qui bénéficient du droit au retour en formation initiale prévu à l'article L. 122-2, ainsi que les choix opérés afin de répondre à leurs besoins. Cette séance de formation est suivie d'un échange de 15 minutes avec la commission. »*

La durée réglementaire de l'épreuve ne coïncidant pas avec le format des séquences d'enseignement en établissement, il est judicieux de prendre les mesures nécessaires pour permettre au candidat, au jury et aux élèves d'éviter un retard ou une coupure artificielle de la séance observée. Réserver les 30 à 45 dernières minutes d'une séquence quand c'est possible.

La variété des contenus proposés lors des séances laisse souvent peu de place à l'appréhension des compétences spécifiques du candidat en matière de prévention du décrochage scolaire. Penser à investir ce thème lors de l'échange.

La grille d'évaluation fournie est satisfaisante. Elle offre un barème dont on peut tolérer qu'il soit indicatif dans des limites cohérentes et en fonction d'éléments de la séance ou du contexte qui le justifient.

### **Epreuve 2 :**

*Rappel extrait de l'arrêté du 5 mai 2017 (MENE1710931A)*

*« L'épreuve 2 : une étude de cas d'une durée de 60 minutes liée à la problématique de la lutte contre le décrochage scolaire suivie d'une présentation et d'un entretien avec la commission d'une durée de 30 minutes. A partir de l'étude de cas qui lui est proposée, le candidat formule un diagnostic et des propositions. Cette présentation qui n'excède pas 15 minutes est suivie d'un échange de 15 minutes avec la commission. »*

Parmi les jurys, certains trouvent que l'intitulé est clair et que les sujets de la session étaient adaptés.

Il a été noté que la présence solennelle et symbolique du chef d'établissement, lorsque c'est possible, crédibilise à la fois l'épreuve, l'examen et la mission de lutte contre le décrochage scolaire et valorise la démarche du candidat.

La grille de correction utilisée a été jugée utile et facilitante.

### **Points de vigilance sur l'ensemble de l'examen :**

Afin de garantir une meilleure équité pour les candidats, les jurys devront avoir été réunis pour disposer d'une même niveau d'information. Qu'il s'agisse d'un rappel ou d'une première écoute, l'accès aux consignes élémentaires (durées et nature des épreuves, usage de la grille d'évaluation, contenus attendus de la part des candidats).

La mise à disposition des grilles d'évaluation doit être anticipée et assurée dans les lieux où se déroulent les épreuves.

### ***2. A usage public, la seconde partie donne aux candidats les ressources qui leur permettront de se présenter les mieux préparés possibles à chacune des 2 épreuves.***

#### **EPREUVE 1 :**

*Rappel extrait de l'arrêté du 5 mai 2017 (MENE1710931A)*

*« L'épreuve 1 : une séance de formation d'une durée de 30 minutes avec plusieurs jeunes dans le cadre d'une action de lutte contre le décrochage scolaire. Cette épreuve permet d'évaluer, en situation professionnelle, les compétences spécifiques du candidat en matière de prévention du décrochage scolaire et d'accompagnement des jeunes qui bénéficient du droit au retour en formation initiale prévu à l'article L. 122-2, ainsi que les choix opérés afin de répondre à leurs besoins. Cette séance de formation est suivie d'un échange de 15 minutes avec la commission. »*

#### **Éléments retenus dans les meilleures prestations**

Les séances les mieux réussies ont été reconnues comme celles où les élèves sont en activité (avec des supports adaptés). Elles semblent plus constructives et plus efficaces par rapport aux séances où les élèves doivent simplement écouter et répondre aux questions du candidat.

Une séance dynamique dont le contenu est clair, rythmée par plusieurs phases semble être une bonne manière de faire la démonstration de ses compétences spécifiques.

Lorsque le candidat parvient à rendre manifestes et sincères sa bienveillance et son engagement, qu'il sait encourager les élèves dans leurs efforts et qu'en général il démontre sa capacité à se mettre en relation positive avec le groupe la séquence observée est appréciée. Sa réactivité adaptée aux comportements des jeunes est également un indice important.

De même, faire preuve d'une bonne gestion du temps, savoir effectuer une présentation claire des objectifs de la séance doublée d'un rappel de la séance précédente, le jury peut apprécier la cohérence entre les séances et la progression de l'accompagnement.

La restitution d'un bilan de séance aux élèves, collectivement ou individuellement est bienvenue si c'est opportun.

Les meilleurs candidats ont su faire preuve de leur prise de recul par rapport à la séance d'animation. Notamment en partageant leur conscience des freins et leviers qui peuvent exister dans leur proposition mais également en étant capable d'inclure leur action dans le cadre de la politique de l'établissement.

### **Éléments préjudiciables aux prestations**

En revanche, ce qui a été apprécié par les jurys comme des erreurs à éviter sont le manque de différenciation pédagogique, une animation trop magistrale faiblement interactive avec les élèves et un support pédagogique non adapté à la séance.

Attention : un décrocheur scolaire ne se reconnaît pas nécessairement comme tel. Aussi, un candidat qui s'adresse à des élèves pour leur faire « prendre conscience » de cet état tant à provoquer un effet Pygmalion.

Il est nécessaire, dans ce type de séance, de créer un lien de confiance, une atmosphère de sécurité. Il est dommage que les règles de vie collective (*bienveillance, respect des autres, écoute, pas de jugement, etc.*) ne soient pas affichées ou, tout du moins, énoncées dès le départ par le candidat.

### **Quelques conseils à suivre**

Tester les activités de la séance en amont, avec un groupe d'élèves ou avec des collègues, pour récolter des conseils et, ensuite, corriger ou adapter le contenu.

S'imaginer ce que le jury peut vouloir observer durant cette séance et mettre en œuvre les gestes professionnels et postures adéquates.

Se mettre en lien avec des coordinateurs de la MLDS, ou de dispositifs relais pour échanger et observer une séance d'animation avec des jeunes en voie de décrochage scolaire ou décrochés.

### **Epreuve 2 :**

*Rappel extrait de l'arrêté du 5 mai 2017 (MENE1710931A)*

*« L'épreuve 2 : une étude de cas d'une durée de 60 minutes liée à la problématique de la lutte contre le décrochage scolaire suivie d'une présentation et d'un entretien avec la commission d'une durée de 30 minutes. A partir de l'étude de cas qui lui est proposée, le candidat formule un diagnostic et des propositions. Cette présentation qui n'excède pas 15 minutes est suivie d'un échange de 15 minutes avec la commission. »*

### **Éléments retenus dans les meilleures prestations**

Le constat de départ est très souvent bien établi par les candidats. Ceux qui parviennent à obtenir les meilleurs résultats font preuve de pertinence dans leur analyse de la situation à traiter. Ils sont capables de prendre du recul par rapport à l'étude de cas et savent bien exploiter les annexes fournies.

La mobilisation pertinente d'une bonne connaissance des différents acteurs au sein de l'éducation nationale pour prévenir et lutter contre le décrochage scolaire (RDS, réseau FOQUALE, CIO, dispositif relais ...) est un solide point d'appui pour pouvoir ensuite préconiser des actions pour prendre en charge les jeunes.

### **Éléments préjudiciables aux prestations**

Le manque de connaissances du cadre réglementaire lié à la lutte contre le décrochage scolaire, l'ignorance ou la mobilisation inopportune des outils et des procédures, ou enfin une connaissance trop parcellaire des dispositifs est souvent à l'origine d'une analyse qui a tendance à rester au stade du simple constat.

Parfois, le diagnostic a pu être mal posé, ce qui empêche toute analyse. Par ailleurs, des capacités d'analyse faibles et des difficultés à prendre de la hauteur et à considérer l'élève dans l'ensemble du système où il est inséré limitent la richesse de l'étude du cas.

### **Quelques conseils à suivre**

Les conseils à suivre se déduisent en partie des éléments cités ci-dessus : connaître au mieux le fonctionnement et les ressources du système éducatif français.

Cependant, on peut avancer comme utile de disposer d'éléments de connaissance sur les différents stades de développement de l'adolescent.

Savoir prendre en compte **globalement** les situations présentées et prendre de la hauteur affine la qualité du diagnostic et accroît la variété de solutions à envisager.

Pour traiter de manière systématique et sûre le cas soumis, tenter de développer son analyse et la réflexion en s'appuyant sur une méthodologie de type : constat, diagnostic, objectifs, moyens mis en œuvre, évaluation.